

## Commission : Statuts et réglementation

### 1- Licences qualifiées au 24/10/25

En ce début de 2<sup>ème</sup> moitié de saison, la LGEH a qualifié **plus de licences que la saison passée.**

24-25	H : 24 383	F : 14 514	<b>Total : 38 897</b>
23-24	H : 24 174	F : 14 210	Total : 38 384

Mutation : 1 977 qualifiées dont 955 avant le 31/07/24 (51%) et 30 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025

### 2- Licence Multi-club 24-25

Suite au nouveau règlement particulier avec les demandes de modification de la FFHB, nous avons validé 14 demandes. Depuis le 31 octobre 2024, il n'est plus possible de faire de licence Multi-club.

Voici au 24 janvier 2025, l'état des lieux des matchs joués dans chaque catégorie.

LICENCE MULTI CLUB - LGEH				Saison 2024-2025			
N° LICENCE	NOM et PRENOM du joueur(se)	CLUB d'origine	CATEGORIE	nbre de matchs joués au 24/01/25	CLUB d'accueil	CATEGORIE	nbre de matchs joués au 24/01/25
5651025100322	LELONG Antonin	ASC AVIZE	-18M ID	6	EPERNAY	-18M Région	1
5651025100444	SCOLARI Emile	ASC AVIZE	-18M ID	4	EPERNAY	-18M Région	0
5652003100364	COLLOT Mathias	AS Froncles	-18M ID	10	CHAUMONT	-18M Région	1
5652007100611	BOURRIER Jules	LANGRES	-18M ID	5	CHAUMONT	-18M Région	6
5652007100636	BOURRIER Jean	LANGRES	-18M ID	6	CHAUMONT	-18M Région	5
5652007100966	SCHAAFF Wallace	LANGRES	-18M ID	6 + 4 en Sénior Rég.	CHAUMONT	-18M Région	4
5654006200202	ESNAULT Emma	Neuves maisons	-18F Dep	7	VILLERS	-16F région	8
5654006201041	GUIOT Pauline	Neuves maisons	-18F Dep	8	VILLERS	-16F région	6
5654006201170	VOINESSON Ayla	Neuves maisons	-18F Dep	7	VILLERS	-16F région	7
5654052100608	CHARROIS Timothé	BAYON	-18M Dep	2	LUNEVILLE	-18M Région	6
5657002102500	MISBAH Rayan	FORBACH	-15M Dep	0	METZ	-15M ELITE Région	9 en Elite et 6 en Excel Région
5668077101162	SCHNEIDER--CONTESSI Lucas	SOULTZ	-15M Dep	7	LYNX	-15M ELITE Région	5
5668114100572	MANGIN Robin	Handball club Village-Neuf	-18M Dep	6	ASPTT M/R	-18M Région	0
5668114100648	LIBIS Jules	Handball club Village-Neuf	-13M dept	11	ASPTT M/R	-13M Région	0

Un courrier de rappel des principes sera envoyé à chaque club, et une suspension de la licence multi-club éventuellement prononcé pour les 2 jeunes en rouge.

Avis du CA est demandé.

### 3- CMCD 24-25 :

Un premier envoi des fiches individuelles aux clubs a été fait le 21 décembre 2024.

En raison des très gros problèmes sur les extractions, il a été demandé aux clubs de bien faire remonter toutes les anomalies qu'ils pourraient constater.

Problèmes rencontrés :

1. Techniciens de l'arbitrage (animateur AEA, Juge Accompagnateur...) désactivés en juin 2024 afin que ne soit activés que ceux qui ont bien une honorabilité valide. Mais en faisant cela, l'ITFE s'est retrouvé devant une masse trop importante de techniciens à activer et ceux-ci pour la plupart sont encore en attente d'activation.
2. Techniciens sportifs dont les dénominations de diplômes sont en cours de modification et dont nous avons du mal à rattacher à des niveaux précis.

A ce jour, quelques retours des clubs. Chaque membre de ma commission qui est représentant d'un comité, fait aussi le nécessaire auprès des clubs qui ont des manquements.

Beaucoup d'animateurs AEA non activés, dans ce cas, transmission à l'ITFE pour activation si recyclage à jour. Pour les Acc AEA, comme il n'y a pas de recyclage juste une certification, je peux modifier moi-même le statut en actif.

Nombreux techniciens ne remontent pas dans les extractions de la FFHB pour des raisons inconnues de nous, problème de date d'activation, de dénominations modifiées...

Comme la base de notre modèle, part des extractions fournis dans Gesthand, si celles-ci ne sont pas correctes, nous ne pouvons fournir une CMCD fiable et convenable.

### 4- Perspectives pour CMCD 25-26 :

La commission débat sur plusieurs propositions :

1. Même modèle que les années précédentes car beaucoup de club pas en règle avec déjà ces impositions. On ne sanctionne que les clubs dont un ou l'autre des socles ne sont pas atteints sans tenir compte des ressources chiffrées.
2. Modèle de calcul de points à bonifier aux clubs qui sont en règle. Dans la prospective faite par un des membre de la commission sur la CMCD 23-24, 40 clubs répondent à absolument toutes les impositions. Un jeu de +/- de points pourrait être fait par socle à acquérir et seuls les clubs positifs dans une fourchette de +5 à +7 pourrait démarrer la saison avec des points en plus !
3. Valorisation des clubs non pas par des points en plus mais par un « LABEL CMCD » qui se traduirait par une dotation en bon d'achat, en produits ligues (tee-shirt), en place sur des matchs nationaux, en réduction sur le montant de l'affiliation.
4. Un modèle mixte où on continuerait à sanctionner les clubs qui ne sont pas en règle et où on valoriserait les clubs qui sont méritants sur plusieurs saisons répétées.

La commission SR dans son ensemble opte pour la mise en place de la valorisation des clubs par un « LABEL CMCD », mais souhaite tout de même conserver des impositions en matières de techniciens sportifs, d'arbitres et d'École d'Arbitrage (animateur + Accompagnateur + JAJ) afin d'assurer une équité entre les clubs qui se structurent et perdurent dans leur effort.

Nous n'en sommes qu'au stade de la réflexion...

- Devons-nous créer des labels différents ou un seul ?
- Quel choix de modèle ? Mixte ou que positif...
- La FFHB, avec la nouvelle équipe veut entamer une réforme de sa CMCD, Devons-nous attendre dans quelle direction ira cette commission ?

Après présentation de ces réflexions, il sera demandé au CA dans quelle direction la CSR doit continuer à réfléchir sur une nouvelle proposition de règlement particulier de la CMCD pour la saison 25-26.

#### 5- Modification des Statuts et Règlement Intérieur de la LGEH :

En pièce jointe à ce compte rendu, la nouvelle version des Statuts et Règlement Intérieur.

En **Stabilosé Jaune** les rajouts et en ~~rayé rouge~~ les éléments qui seront supprimés.

Merci d'en prendre connaissance avant le CA et je reste disponible pour répondre aux éventuelles questions.

Valérie PARISY – Présidente de la Commission